

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2024

---

RELATIVE À L'INSTAURATION D'UN NOMBRE MINIMUM DE SOIGNANTS PAR  
PATIENT HOSPITALISÉ - (N° 104)

## AMENDEMENT

N° AS17

présenté par

M. Muller, M. Bentz, Mme Delannoy, M. Bernhardt, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye,  
M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, Mme Ranc et  
M. Taché de la Pagerie

-----

### ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.